



Référentiel de compétences des BACHELIERS EN MUSIQUE

Domaine : Musique (type long)
Premier cycle (180 ECTS)
Niveau (du Cadre des Certifications) : 6
Année académique : 2024-2025

A la fin du premier cycle du Bachelier en Musique, l'étudiant·e doit être capable :

1. de produire (instrument, voix et écriture) en faisant la preuve de sa maîtrise technique et musicale, de sa connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie ;
2. de comprendre et de manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'il·elle est amené·e à utiliser : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation ;
3. d'analyser et de mettre en oeuvre des outils permettant une analyse au service de l'interprétation des oeuvres ;
4. d'établir des liens pertinents avec le contexte esthétique, historique et sociologique des oeuvres et de développer un intérêt pour d'autres champs musicaux ;
5. de travailler en ensembles et de développer les qualités relationnelles nécessaires aux travaux en groupe ;
6. de s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, d'apprécier les différents supports en mettant en oeuvre des démarches analytiques et de faire des choix pertinents ;
7. d'acquérir une maîtrise suffisante de sa voix et de son corps en tant qu'outil du musicien.